

Or, cela, c'est évident, ne se fera ni tout seul, ni sans lutte.

Mais qui se mettra de l'avant ? Qui ouvrira les hostilités ? Qui soutiendra le choc de la bataille ?

Nous citons encore l'écrivain du journal de Chicoutimi : " Qu'on y aille donc et de bon cœur. Il y a là un vaste champ d'apostolat pour le prêtre et pour l'ouvrier qui n'est pas neutre. Le concours de celui-ci est précieux, indispensable. L'âme du prêtre et l'âme de l'ouvrier, aussitôt qu'elles ont pris contact, se reconnaissent sœurs. On a beau dire, il y a toujours dans le prêtre quelque chose du Fils du Charpentier. D'instinct et par vocation, il va de préférence aux petits, aux humbles, à ceux qui peinent, à ceux qui souffrent, et l'ouvrier l'a vite compris. Ne soyons pas trop théoriciens; ne rêvons pas de changer la mentalité des travailleurs uniquement par de beaux discours et des articles de journaux que personne ne lit. Jetons-nous dans la mêlée. Epousons résolument les justes causes de ces travailleurs, qui n'ont souvent pas d'autre appui que le prêtre. Rendons-leur tous les services possibles. N'embrassons pas trop à la fois, formons de petits groupes de dix, de vingt au plus. Encadrons-les solidement.

" Et vive Dieu, l'Internationale aura vu ses plus beaux jours. "

AUBERT DU LAC.

FAITS ET ŒUVRES

UN ACTE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

Le gouvernement canadien a fait acte de prévoyance sociale, en instituant cette Commission des Ressources agricoles, industrielles et commerciales, qu'il a chargée d'enquêter sur les besoins de notre pays dans ces trois sphères de l'activité nationale.

L'Hon. M. F.-L. Béique, président de la Commission, vient justement d'adresser au public canadien un appel, qui mérite d'être signalé ici.

" En lisant l'arrêté ministériel qui a institué cette Commission, au mois d'octobre 1915, dit l'hon. M. Béique, on peut se rendre compte qu'il touche à des questions importantes, diverses et nombreuses, telles que l'agriculture dans toutes ses branches, la colonisation, l'immigration, le travail à procurer aux soldats après